

L'histoire d'un décret d'habitant.e.s

En 2018, une étude juridique fut menée afin de comprendre les freins à l'habitat léger et surtout de trouver des pistes de solutions pour accueillir ce type d'habitat en Wallonie. Cette étude fut portée par le RBDL et Habitat & Participation ainsi que par le Rassemblement wallon pour le Droit à l'habitat, le Collectif HaLé!, le Centre de Médiation des Gens du voyage et des Roms, UCLouvain et l'Université Saint-Louis. La particularité de cette étude est qu'elle a été pilotée avec des habitant.e.s. Les gens du voyage, les habitant.e.s des zones de loisirs ainsi que les alternatifs étaient au centre de la manœuvre accompagné.e.s, guidé.e.s et soutenu.e.s par l'associatif, l'académique. L'étude a été financée par les ministres wallons du Logement et de l'Aménagement du territoire. Elle a permis de produire le décret du 2 mai sur l'habitation légère, qui sera expliqué lors de l'exposé.

Intervenant : Vincent Wattiez, cheville ouvrière du Réseau brabançon pour le droit au logement (RBDL) au Centre culturel du Brabant wallon, membre actif du collectif HaLé ! Il habite au Quartier de la Baraque à LLN depuis 1996, travaille sur la thématique « habitat léger » depuis 2013. Il a co-organisé la Matinée de l'Habitat léger (2014), Habitat léger en Fête (2015), la mise en place de l'étude juridique sur l'Habitat léger (2018) et les Rencontres internationales de l'Habitat alternatif et de l'Habitat léger, les 10 et 11 mai derniers.

